



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

RENTREE 2022

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR NIVEAUX 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et redoublants 6^{ème}

La demande doit être transmise, complétée et accompagnée des pièces justificatives, au service Pôle des élèves :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante :

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Pôle des élèves
49, Rue Thiers
84077 AVIGNON CEDEX 04

- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

Pour le 28 avril 2022

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, les familles peuvent solliciter, à titre dérogatoire, un autre établissement que celui de desserte. Les demandes de dérogation à la sectorisation seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil et après affectation des élèves qui exercent le droit d'intégrer leurs collèges de secteur.

Si le nombre de places disponibles ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, le directeur académique attribue les dérogations selon les critères prioritaires suivants :

- 1) élève souffrant d'un handicap,
- 2) élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- 3) élève susceptible d'être boursier à la rentrée scolaire,
- 4) élève dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité dans une classe autre que la 3ème,
- 5) élève dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité,
- 6) élève suivant un parcours scolaire particulier,
- 7) autres motifs.

Vous pouvez invoquer plusieurs motifs, par exemple boursier et rapprochement de fratrie.

Vous ne pouvez formuler qu'une seule demande de dérogation.

Dans le cas où la dérogation est accordée l'affectation est définitive pour tout le cursus collège.

En cas de refus l'élève reste ou est affecté dans son établissement de secteur.

Cas particuliers :

Les demandes d'affectation dans les classes à horaires aménagés et la section internationale "chinois" font l'objet d'un dossier spécifique à retirer, soit dans les structures artistiques associées, soit dans le collège concerné.

Le choix de ce type de section n'exclut pas la possibilité de demander une dérogation fondée sur d'autres motifs.

**DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR
NIVEAUX 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et redoublants 6^{ème}**

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

né(e) le :

Collège fréquenté année scolaire 2021 - 2022 :

Classe :

Nom - Prénom du responsable légal de l'élève :

Adresse :

Tél :

Collège demandé à titre dérogatoire :

Classe :

LVA :

LVB :

MOTIF DE LA DEMANDE :

Cocher la ou les cases concernées

- Elève souffrant d'un handicap
(joindre certificat médical et toute autre pièce justificative)
- Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
(joindre certificat médical et toute autre pièce justificative)
- Elève susceptible d'être boursier
(joindre l'avis d'imposition ou de non-imposition N-1)
- Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans le collège demandé
(joindre le certificat de scolarité)
- Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement demandé
(à préciser par courrier libre annexé à cette demande)
- Elève devant suivre un parcours scolaire particulier
(à préciser par courrier libre annexé à cette demande)
- Autres motifs (à préciser par courrier libre annexé à cette demande)

Fait à : Le :

Signature du responsable de l'élève :